



REGLEMENT

RALLYE EQUESTRE CONTE

EN HOMMAGE AUX CHEVAUX VICTIMES DE LA GRANDE GUERRE

L'année 1918 de la Bataille de la Somme

DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2019

Ce troisième itinéraire équestre a été mis en œuvre par l'association Digger-cote 160 de Pozières avec le soutien du Comité Départemental de Tourisme Equestre. Il fait suite à l'initiative de l'association australienne AWAMO d'ériger, sur le site du souvenir de Pozières, un mémorial dédié à tous les animaux tombés sur les champs de bataille.

Les participants sont invités à vivre une expérience exceptionnelle sur des lieux emblématiques de la Bataille de la Somme. Lors de ce nouveau parcours, Ils découvriront quelques lieux de mémoire hors des sentiers battus où se sont illustrés des soldats d'une multitude de Nations. Ils rencontreront des conteurs en uniforme militaire et écouteront leur récit avant de reprendre la route. Le dernier vol du Baron Rouge, la libération de Villers Bretonneux, la Bataille de Le Hamel...

Notre but, lors de cette troisième édition, est de rassembler les cavaliers de toutes les Nations et de contribuer ainsi au développement d'une nouvelle approche de tourisme équestre sur la thématique de la mémoire. .

Ce rallye est ouvert à tout cavalier français ou étranger Licencié FFE, dans les conditions ci-après.

Inscription:

La manifestation est limitée à 60 cavaliers

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site internet de l'association: www.digger-pozieres.org avant le 30 août 2019 ou sur le site de la Fédération: www.FFE.com **DUM N°142**

Si vous n'êtes pas licencié, il vous suffit de contacter le 06 27 07 44 23 ou par mail somrandacheval@gmail.com pour obtenir une licence fédérale ou une carte vacances (8 €). Dès enregistrement de votre licence, vous pourrez vous rendre sur le site internet pour vous inscrire.

Une confirmation électronique sera envoyée une fois l'inscription validée.

Tarif:

18 euros

Ce tarif comprend:

L'accès au site de stationnement avec les vans à proximité de l'aire de départ.

Les frais de réception à l'accueil et à l'arrivée

Le balisage du parcours
Les frais liés aux animations tout au long du parcours

L'installation d'une aire de pique-nique à mi-parcours, avec approvisionnement en eau (seaux à disposition) et lignes d'attache pour les chevaux. L'association fournira un ravitaillement en eau pour les cavaliers.

Le repas du midi (grillades- salades - fromage - dessert)+1 boisson

Horaires et itinéraire:

Départ de la place de la commune de Vaux-sur-Somme dès 9 heures du matin. Un départ par groupe de dix cavaliers toutes les dix minutes. Le parcours de 30 km est conforme à la pratique du tourisme équestre.

Contrôle d'arrivée:

Tous les participants devront se présenter au moins une heure avant le départ au stand d'accueil juste après leur installation. Il leur sera alors remis un badge correspondant à leur équipe.

Ils devront présenter les documents validant les obligations de l'article 4.

Règlement:

Article 1

Cette manifestation est ouverte exclusivement aux cavaliers titulaires d'une licence FFE, et de ce fait aptes à la pratique de l'équitation en extérieur.

La participation des mineurs est sous l'entière responsabilité des parents.

Article 2

L'engagement du participant se fait sous son entière responsabilité. Son état de santé lui permet de participer à ce rallye et décharge les organisateurs de toute responsabilité.

Article 3

Le port du casque aux normes en vigueur est obligatoire pour les mineurs et fortement conseillé pour les adultes .Soyez prudent et respectez les autres

Article 4

Les chevaux et poneys doivent obligatoirement être à jour dans leur vaccination. et être jugés par leurs cavaliers en état de participer à la manifestation.

Le carnet de vaccination sera à présenter lors du retrait du dossier d'inscription sur place

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas autoriser un départ s'ils jugent que l'état général du cheval ou de la ferrure ne lui permet pas d'effectuer cette randonnée sans mettre en péril son intégrité physique.

Les cavaliers sont responsables de la sécurité de leurs équidés particulièrement lorsqu'ils sont en ligne d'attache, aussi bien avant le départ qu'à l'étape du midi.

Article 5

Les cavaliers sont tenus de respecter en tous points les prescriptions du code de la route, des arrêtés préfectoraux, départementaux ou municipaux réglementant la circulation et d'obéir aux injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient leur donner, dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation.

Les cavaliers devront également, le cas échéant, respecter les prescriptions des signaleurs. Toutes les routes empruntées restent ouvertes à la circulation. Les cavaliers ne doivent pas circuler à plus de deux de front sur la chaussée et sont tenus de se mettre en file simple dès l'approche d'un véhicule.

Article 6

Les cavaliers sont également tenus de respecter la Charte du cavalier d'extérieur et particulièrement de respecter l'environnement aussi bien en forêt que sur les chemins ruraux.

Article 7

Ce rallye se pratiquera de préférence au pas. Il vous est autorisé d'évoluer aux autres allures mais le parcours a été conçu et chronométré pour une pratique au pas. Il est impératif que l'on arrive groupé aux différents points d'animations.. Aucun accompagnateur motorisé ne sera admis sur le parcours.

Une carte indiquant l'itinéraire sera remise par l'organisateur sur place avant le départ.

Article 8

Le harnachement du cheval devra être en bon état d'utilisation sans que celui-ci implique un risque de blessure pour l'équidé comme un danger pour le cavalier.

Article 9

En cas de perte, de vol ou d'accident, la responsabilité de l'association Digger Cote 160 ne saurait être engagée.

Article 10

Droit à l'image: Les participants autorisent l'organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur son site internet et ses supports de promotion, des photos ou vidéos sur lesquelles ils figurent lors de la manifestation.

Article 11

Le présent règlement est considéré comme lu et accepté dès l'inscription. L'engagement est ferme, définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Assurance

L'organisation du rallye a souscrit une assurance «responsabilité civile». Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle via la licence FFE valide de l'année en cours, tout accident dû à une imprudence individuelle engagera sa responsabilité. Le cavalier est responsable de sa monture pendant la manifestation.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou de l'équipement individuel.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant et après la randonnée défaillance physique)

Assistance

Un poste de secours assurera une permanence sur le lieu de la manifestation.

Chaque participant a obligation de porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours.

En cas de problème sur le parcours un N° vous sera communiqué lors du départ.

Nom/prénom et signature

Contacts

Association Digger-cote 160

Yves POTARD

299, rue de l'Eglise- 80300 Pozières

07 60 00 69 43

diggercote160@gmail.com

Somme Randonnée à Cheval

Michel FROMOND

06 27 07 44 23

J'ai lu et j'accepte le présent règlement